



L'École Buissonnière

Le bulletin de la CNT Éducation 34

Prix libre

N°4 Printemps/été 2006

Vous pouvez rencontrer la CNT 34 éducation le premier samedi de chaque mois à la librairie « La Mauvaise Réputation » 20 rue Terral à Montpellier (quartier Sainte Anne)

Classes en lutte... le bulletin d'info la CNT-FTE est diffusé tous les mois par mail. Pour le recevoir gratuitement et automatiquement inscrivez-vous à :

fede-educ@cnt-f.org

La fédération des travailleurs de l'éducation publie une revue de débat et de réflexion: N'AUTRE école. Il s'agit d'offrir une tribune d'analyse et de combat à tous ceux qui oeuvrent pour une révolution sociale, éducative et pédagogique. Pour vous renseigner, commander des numéros ou vous abonner, écrivez à :

nautre-ecole@cnt-f.org

Ce n'est que le début !

Et oui ! Le CPE est mort ! Suite au mouvement de tout l'hexagone, l'État et son gouvernement ont enfin reculé.

Il ne faut pas oublier que c'est la première fois depuis longtemps qu'un mouvement social sort victorieux d'un bras de fer direct avec le pouvoir.

Quelle belle leçon de démocratie directe, à tous les niveaux, organisationnels et décisionnels ! En effet, des AG ont eu lieu dans les lycées, les facultés, les lieux de travail, des millions de tracts et affiches ont été diffusés ; ceci accompagné de grèves, blocages, occupations et manifestations grandioses... et voilà !

Avec toutes ses contradictions, ses diversités, son ampleur et sa beauté sauvage, ce mouvement a réussi à relier la précarité au travail avec la précarité généralisée au quotidien, et à réunir tous ceux qui en sont victimes : lycéen-e-s, étudiant-e-s, travailleur-euse-s, chômeur-euse-s, précaires, mal-logés, sans-papiers, parents, émeutiers...

Mais qu'est-ce qu'on a vraiment gagné ? Car si les premières manifestations, début février, regroupaient quelques milliers de personnes revendiquant le retrait de la loi sur l'inégalité des

chances, quelques semaines plus tard, les revendications sont allées beaucoup plus loin : abrogation du LMD, de la loi Fillon, du Pacte pour la recherche, du CNE et de tous les emplois précaires. Ceci ajouté à un refus du projet de loi sur la prévention de la délinquance, la demande d'amnistie pour les émeutiers de Novembre... qui ne sont qu'un échantillon réduit des exigences ayant remis en question le fonctionnement et les fondations de notre système social et économique.

Il ne s'agit donc ici ni d'une oraison funèbre au mouvement, ni d'un appel à fêter une victoire illusoire (les bureaucraties syndicales et les partis politiques s'en sont déjà chargés !) mais de se rendre compte de l'héritage énorme que le mouvement nous a laissé (pourvu que ça dure !).

Et c'est là où on a vraiment gagné : nous avons montré qu'une lutte tous ensemble contre les dirigeants et le patronat était possible dans la rue et dans la grève !

Organisons nous à la base, sans intermédiaires, et construisons ensemble l'égalité économique et sociale.

A la fin, nous n'aurons que ce que nous saurons prendre !

Giorgos

La réaction face au mouvement du printemps 2006

Face à la remise en cause du système porté par les étudiants et les lycéens, les tenants de l'ordre établi ont essayé de contrôler et d'enrayer le mouvement. Cette réaction a été coordonnée, consciemment ou non, autour de trois « partenaires sociaux ».

L'état

Il a mis en marche sa machine répressive: la police et la justice. Des milliers d'arrestations ont eu lieu lors des manifestations ou des actions. Elles ont été suivies par des centaines de condamnations, parfois très lourdes et sans commune mesure avec les faits reprochés (prison ferme avec ou sans mandat de dépôt). Les charges policières et les gazages ont répondu aux manifestations, avec de nombreux blessés.

Le gouvernement a tenté d'utiliser sa très vieille tactique: « séparer pour mieux régner ». D'après eux les étudiants et les lycéens (nantis) n'avaient rien compris à leur loi d'inégalité des chances, le CPE s'adressant aux jeunes des quartiers, non scolarisés. D'après le ministre de la cohésion sociale, ceux-ci y étaient particulièrement favorables (on peut légitimement se questionner sur la date de sa dernière visite dans ces quartiers). Ces discours permettent de présenter le mouvement comme une tentative des nantis de conserver leurs privilèges tout en empêchant les autres d'accéder à l'emploi.

L'UMP et ses partenaires ont utilisé leur réseau associatif pour créer des mouvements anti grève voir pro CPE (stop la grève). Puis quand le mouvement s'élargissait et s'enracinait, ils ont essayé d'intimider les jeunes en faisant un chantage aux examens et en leur reprochant de freiner l'économie en créant des manques à gagner pour les patrons (pas assez à notre goût).

Les médias dominants

Tout au long du mouvement, ils ont relayé avec zèle la propagande du gouvernement. Leur rôle a tout d'abord consisté en l'occultation du mouvement naissant, alors que celui-ci avait déjà une ampleur nationale. Le grand sujet de l'actualité était à ce moment la grippe aviaire (les journalistes n'aiment pas les sujets sociaux lorsque ceux-ci s'éloignent des micros trottoirs).

Puis lorsque l'importance de la mobilisation était telle qu'ils ne pouvaient feindre de l'ignorer, ils se sont appliqués à en donner une image faussée. Ils ont choisi de donner la parole aux représentants officiels des étudiants en ignorant délibérément les déclarations des coordinations nationales étudiantes et lycéennes, tout en minimisant les revendications (ils n'ont pas parlé d'autres choses que du CPE). Ils ont poursuivi leur travail de diffamation en tentant de discréditer les assemblées générales, présentés comme minoritaires et irresponsables. Dans le même temps ils gonflaient l'importance des mouvements contre la grève, par exemple en présentant une manifestation contre les blocages de quelques centaines de personnes à la Une, alors qu'ils passaient sous silence des actions de milliers de personnes ayant lieu quotidiennement.

Ensuite, lorsque le mouvement s'enracinait et s'implantait dans la durée, les journalistes aux ordres ont prophétisé son essoufflement et mis l'accent sur les incidents dans les manifestations, afin de faire peur, tout en essayant encore une fois de jouer la division au sein des révoltés.

Enfin, lorsque, le 11 avril, des manifestations ont eu lieu dans toute la France alors que le CPE

était « remplacé », ils ont été obligés de parler des autres revendications (abrogation de la loi d'inégalité des chances, retrait du CNE...) mais en les présentant comme nouvelles, alors que celles-ci avaient été relayées par la coordination nationale depuis plusieurs semaines.

Les bureaucraties syndicales

On a beaucoup parlé d'unité syndicale pour s'en féliciter durant le mouvement, mais on a peu analysé le socle sur lequel reposait cette unité. La revendication unitaire était le retrait du CPE. Pourquoi engager une bataille sur le CPE alors que rien n'avait été fait contre le CNE? En fait, les bureaucraties syndicales étaient peu intéressées par l'un comme l'autre de ces contrats, elles ne se sont rattachées que tardivement à la lutte contre le CPE. Rappelons que le 2 février, soit cinq jours avant le 7 février, date de la première grande manifestation nationale contre le CPE, les principales organisations avaient appelé à une journée de grève sur les salaires dans la fonction publique. Les dirigeants syndicaux se sont ralliés au combat contre le CPE parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient y gagner quelque chose. Ce qu'ils espéraient gagner et qu'ils ont certainement réussi à obtenir c'est l'assurance que le gouvernement continuerait à les consulter. En effet Villepin avait tenté de passer en force sur la loi d'inégalité des chances sans concertations ni signatures des principales organisations. Il s'agissait dès lors pour celles-ci de profiter du mouvement étudiant pour montrer qu'elles étaient toujours indispensables à la bonne marche du système; et donc pour les dirigeants syndicaux d'être à

nouveau invités dans les salons à Matignon. Pour arriver à cet objectif, il fallait contrôler le mouvement (montrer au gouvernement que les bureaucrates étaient en mesure de tenir les troupes) et le manipuler, pour le détourner de ses autres objectifs. Comme dans les universités, les principaux syndicats étudiants ont été très rapidement dépassés par les grévistes organisés en assemblée générale sur la base de la démocratie directe; il s'agissait pour les chefs syndicaux d'éviter que cette « fièvre » puisse se propager aux travailleurs. D'où la stratégie des temps forts et l'unique revendication contre le CPE. Éviter de parler de la précarité d'une manière générale permet que les salariés ne se sentent pas directement concernés, ils ne vont donc lutter que par solidarité et se concentrer sur les grosses journées de mobilisation. Il n'y a alors plus de risque que les travailleurs rejoignent pleinement les jeunes dans leurs luttes et leurs pratiques. Celui-ci serait grand en effet, pour les portes paroles syndicaux, si les salariés s'auto organisaient sur des bases de démocratie directe. De plus des revendications plus larges, à l'échelle de la société, auraient pu être susceptibles de déclencher une grève générale qui aurait certainement échappé à tout contrôle.

Pendant toute la durée du mouvement, alors qu'ils déclaraient constamment que le retrait du CPE était un préalable à toute discussion, les dirigeants syndicaux étaient continuellement en liaison avec le gouvernement. Que négociaient-ils? Ils sont les seuls à le savoir. Par contre nous savons qu'ils préparaient avec la police l'encadrement des manifestations de manière à ce qu'il ne puisse s'y passer des actions qu'ils n'approuvent pas.

Enfin, le 10 avril, les dirigeants syndicaux ont rivalisé

d'hardiesse pour crier victoire afin de stopper toute contestation. Malgré une telle unanimité, des manifestations non négligeables ont eu lieu le 11 avril et il aura fallu plusieurs jours pour débloquer les universités.

Localement, cette stratégie nationale s'est vue relayée par un certain nombre de permanents syndicaux :

- des pressions sur les salariés pour les dissuader d'entrer en grève.

- une désinformation des étudiants lors de certaines actions (occupation de la gare)

- des rendez-vous non tenus pour les actions de la semaine du 10 au 14 avril (manifestation du 11, forum du 14)

- le refus de reconduire la grève à partir du 4 avril dans des secteurs où la question se posait,

tout en appelant de manière toute théorique à la grève générale.

-le refus de tenir des assemblées générales interprofessionnelles à la fin des manifestations.

Il n'est pas surprenant qu'à la fin de la crise, le premier ministre ait remercié certains syndicats pour leur sens de la responsabilité.

De tout ceci nous tirons une conclusion, il est urgent de s'auto organiser localement, regionalement, nationalement et internationalement, de manière à devenir une force conséquente indépendante et autonome des grandes organisations syndicales. Nous devons être capables dans un avenir proche de nous passer des portes paroles syndicaux et médiatiques, ce qui nous demandera de faire notre propre information, parce que nous ne pouvons compter que sur nous-même. Franck



Des manifestants sous (ré)pression

Une fois de plus, quand la rue crie, fête, argumente, écrit, se met en scène..., bref résiste et s'exprime, le pouvoir répond matraques et lacrymos, violence et haine.

Des casseurs casqués et armés ? Par centaine, ils se soumettaient aveuglement aux injonctions de leur hiérarchie, eux-mêmes au service absolu d'une minorité dirigeante défendant ses profits. Leur nom ? CRS, gardes mobiles, BAC, vigiles... Cette milice du capital a-t-elle comparu pour ses actes devant ce qu'ils appellent la justice ? Un subterfuge les a remplacés par des étudiants, dont le statut de victime s'est soudain transformé en celui de coupable. Merci à nos chers médias, maillon essentiel entre gouvernants et gouvernés, relayant un message venu d'en haut à des fidèles forcés.

Trois JT, quatre éditos et deux chroniques radio plus tard, une chose était sûre : les manifestants représentaient un trouble à l'ordre public auquel la réponse devait être rapide et efficace.

Montpellier n'a pas échappé à cette règle, bien que cela ait pu être pire ailleurs. Chaque action étudiante/lycéenne était ponctuée par l'arrivée massive des forces du (dés)ordre.

Les étudiants, occupant pacifiquement la CCI, n'auront pas manqué de remarquer les nombreux civils de la BAC, présents sans détours et sans remarques au milieu de l'action. Des têtes sont enregistrées...

Quelques jours plus tard, c'est le Corum qui reçoit la visite post-manif de quelques montpelliérains avides de s'exprimer en dehors d'un cortège tenu par les bureaucrates syndicaux. Il n'en faut pas plus pour que les CRS utilisent leurs armes de poing sur ces très dangereux activistes. Et ils n'y vont pas avec le dos de la

matraque, pour preuve les nombreuses traces de sang (dues selon la maison poulaga à des chutes accidentelles !) qui jonchaient l'entrée occupée. L'une des pièces à conviction est d'ailleurs concasement subtilisée par un des manifestant !

Les représentants de l'État ne sont pas les seuls à s'adonner à l'art d'Arès puisque les vigiles du sacro-saint Polygone nous ont violemment lancés des tables et des chaises, pourtant issus de la propriété privée. En quoi cette dernière était-elle menacée par quelques manifestants scandant « tout est à nous, rien n'est à eux... » devant les stores métalliques baissés ? (cf. article spécifique).

La vitesse supérieure est enclenchée à la suite d'intrusions au Virgin et au Mac Merde, hauts lieux culturels et gastronomiques. Ainsi, 2 étudiants se voient condamnés à 2 mois fermes, dont l'un est actuellement incarcéré à Seysses, près de Toulouse, après son transfert depuis Villeneuve les Maguelone, après un mois de Tam-Tam's de soutien hebdomadaires. Un troisième a écopé de sursis.

Quand les délinquants financiers en col blanc ne sont pas même inquiétés, c'est un mouvement social qui est à nouveau condamné, et qui le sera plus encore après le retour annoncé de la loi anti-casseurs (loi de 1970 abrogée en 81). Que cela nous rende plus nombreux lors des mobilisations, prouvant à nos dirigeants que nous ne courberons jamais l'échine face à la répression, qu'elle soit sociale, économique ou morale.

Réclamons l'amnistie pour tous les prisonniers politiques des derniers mois et d'avant ! Refusons les lois sécuritaires qui veulent nous marquer au fer moderne des fichiers informatiques, et ce dès l'école maternelle !

Benoît

MAIS QUELLE EST LA STRATEGIE de la FSU ?

Lors de la lutte contre le CPE- CNE, des adhérents de la FSU se sont demandés pourquoi les dirigeants de ce syndicat majoritaire de l'éducation n'appelaient pas à autre chose qu'à « des temps forts », calquant sa stratégie sur celle que la CGT avait adoptée lors du combat pour la sauvegarde de nos retraites, ce qui avait d'ailleurs conduit ce puissant mouvement à sa défaite. Ces collègues, n'avaient certainement pas participé à l'AG qui s'était tenue à « la maison des syndicats » le 07 février, sinon ils auraient entendu les responsables départementaux de la FSU expliquer à une assemblée clairsemée, et alors que nous CNT appelions déjà à une riposte forte aux projets anti- sociaux du gouvernement que: « la grève n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui l'est c'est un grand front unique allant de la gauche à l'extrême gauche pour battre la droite en 2007,... les théories de la CNT ça ne marche pas ! », et d'inciter tout le monde à aller voter ! Circulez y a rien à voir ! Tout était dit dans cette déclaration, et notamment sur les suites du mouvement anti CPE et le soutien aux

étudiants et lycéens qui eux, allaient partir en grève générale reconductible dès le début Mars. Et ce, malgré les appels répétés et désespérés de la « Coordination Étudiante » à « élargir le mouvement aux salariés », et plus particulièrement aux enseignants. Alors pourquoi une attitude aussi méprisante pour le mouvement social qui allait démarrer les semaines suivantes ? A cela plusieurs raisons, tout d'abord le fait que la FSU, n'est pas au service des personnels pour les faire gagner dans leurs luttes ; déjà en 2000, pendant la lutte pour les « 630 postes » la FSU, avait tout fait pour que la grève s'arrête au moment des négociations avec l'Inspecteur d'Académie, l'argument d'alors était: « on ne négocie pas sous la pression », c'est exactement le discours du MEDEF à chaque conflit avec les salariés du privé ! Résultat, les 630 postes n'ont jamais été obtenus sur le terrain ! Ensuite, parce que la FSU se place à la remorque des partis politiques (PS, LCR...), bafouant ainsi « La Charte d'Amiens » à laquelle tous les syndicats français adhèrent et qui stipule l'indépendance

des élections en particulier, le syndicalisme se devant d'être autonome, et suffisant à lui même. Enfin, parce que le mouvement social lorsqu'il se donne les moyens de son autonomie adopte des méthodes qui font peur aux syndicats institutionnels dont la FSU; AG réellement souveraines autogérées, occupations, blocage de l'économie par des actions directes ciblées, refus des discours politicards...et dans ces cas là de quoi s'aperçoivent les salariés? ... et bien que les pratiques de la CNT ça marche et que l'on gagne! Mais la FSU, comme d'autres, n'ont aucun intérêt à ce que les travailleurs se rendent compte de cela. Pour eux, il vaut mieux perdre des acquis sociaux plutôt que de voir se développer des pratiques qui finiraient par remettre en cause leur main mise et leurs prérogatives sur le syndicalisme dit de « service », (mais pas de lutte) , avec les nombreux avantages qui y sont liés à l'exercice de leurs mandats syndicaux (décharges, commissions, subventions étatiques , régionales, municipales..., bref, on ne mord pas la main qui nourrit). Il n'est donc pas surprenant, que lorsque la « Coordination de la maternelle à l'université de Montpellier », composée de collègues syndiqués et non-syndiqués, a appelé à continuer la grève après le 28 Mars, les bureaucrates du SNUIPP aient tout fait pour que le mouvement ne s'étende pas, allant jusqu'à envoyer des courriels dans les écoles

dénigrant ce que nous tentions de mettre en oeuvre, et passant à l'IUFM avant une réunion que nous y organisions afin que les collègues en formation ne nous rejoignent pas dans la lutte. Ces prises de positions me direz vous ne sont peut-être que locales? Eh bien non, c'est à peu de chose prêt la stratégie qui a été adoptée au niveau nationale par la FSU de la maternelle à l'université, et lorsque des collègues syndiqués FSU dans les facs ont soutenus le mouvement anti CPE- CNE, en partant en grève reconductible, c'est contre l'avis de leur organisation qu'ils l'ont fait! Pour finir, que les sceptiques, se demandent pourquoi De Villepin au sortir de la crise du CPE a salué « la responsabilité » des organisations syndicales?. Une fois de plus, alors que ce gouvernement était prêt à lâcher le CNE, et la loi d'inégalité des chances, si une grève générale illimitée avait été engagée de la part des organisations syndicales de salariés, ces mêmes organismes, soit disant défenseurs des travailleurs ont sauvé la mise au gouvernement,... mais il est vrai que tout comme en 2003 la gauche n'était pas prête à gouverner !

Vous pouvez toujours sabler le champagne, vos victoires ne sont pas les nôtres, beaucoup s'en sont déjà rendus compte !
Patrick P.

Et la CNT éducation dans tout ça ?

Bien sûr notre syndicat a participé au mouvement étudiant et lycéen, depuis les premières AG de Janvier à Paul Valéry et à l'IUFM jusqu'aux récentes manifestations du 1^{er} Mai. Sous quelles formes et pourquoi ?

Nous nous sommes impliqués dans cette lutte car nous étions évidemment contre le CPE, mais surtout parce que les modes d'actions qui ont été choisis correspondaient à ceux que nous mettons en avant par nos pratiques syndicales. En effet et en premier lieu, le principe de démocratie directe, concrétisé par les assemblées générales souveraines est selon nous le mode de prise de décision qu'il faut utiliser, quelles que soient les décisions et les circonstances. Le fait que les décisions votées en AG soient relayées au niveau national par un ou plusieurs mandatés qui n'ont pour unique fonction d'appliquer les prises de position de l'AG nous semble essentiel. L'auto organisation des étudiants correspond elle aussi à nos aspirations comme pour toute association de personnes.

A la CNT, nous fonctionnons sur le même principe, avec une révocabilité et une rotation des tâches et des mandats, sans permanents syndicaux.

C'est cette absence de hiérarchie qui rend chacun égal à son voisin, permet une réelle liberté d'action, non guidée par des instances supérieures toutes puissantes. Dans le cas contraire, la mainmise d'individus ou

d'organisations en tous genres (partis, syndicats, collectifs...) ne peut être que nuisible car elle poursuit généralement un objectif prédéterminé et donc différent de celui auquel les acteurs de la mobilisation peuvent aboutir. Par définition, on ne peut savoir ce qui émergera d'un mouvement totalement autogéré excepté le fait que cela représentera la volonté de la majorité.

La lutte par l'action directe : blocages, occupations, grèves, manifestations, est celle qui nous paraît la plus à même d'aboutir à nos revendications.

A la CNT, nous fonctionnons sur le même principe, avec une révocabilité et une rotation des tâches et des mandats, sans permanents syndicaux. Nous ne pouvons obtenir que par nous-mêmes des avancées nous concernant. Ne laissons pas les autres agir et choisir à notre place !

Concrètement, la CNT éducation 34 a participé au mouvement d'une part par sa présence au sein de la Coordination des personnels de l'Éducation Nationale, de la maternelle à l'université. Plusieurs d'entre nous ont été en grève reconductible en dehors des journées nationales à l'appel des appareils syndicaux réformistes. Notre fédération des travailleurs de l'éducation a déposé des préavis de grève durant toute la durée des événements et permettaient ainsi à toute personne souhaitant se mettre en grève d'être couverte. De plus, nous avons participé aux AG étudiantes, notamment en fac de droit et de lettres.

Le syndicat a été présent sur l'ensemble des manifestations et sur un certain nombre d'actions.

Benoît

Agression sauvage au Polygone

Contexte

Après dislocation du cortège, les étudiants et lycéens se sont dirigés vers l'Hôtel de Région puis ont ensuite investi le centre commercial Polygone.

Aux environs de 17 heures, un regroupement important était situé au dernier étage inférieur du centre commercial devant l'escalator situé à côté en face de INNO. Les jeunes, très nombreux, criaient leurs slogans.

Faits

Certains manifestants tapaient sur les rideaux baissés dans le but de faire du bruit. Les vigiles se sont regroupés au coin d'une chocolaterie et de la galerie qui mène à la sortie donnant place de la mairie. Non loin d'eux était situé un îlot de tables d'un café. Les garçons de café empilaient les tables calmement. Un bruit de chute d'objet s'est alors fait entendre.

Cet évènement a déclenché ce qu'il convient d'appeler la furie des vigiles qui se sont rués dans l'îlot en bousculant de très jeunes filles. Ils se sont ensuite emparés des tables et des tabourets et les ont alors lancés violemment sur les manifestants !!!! Une personne est gravement touchée à la tête par du mobilier projeté, d'autres ont des contusions !!

Un jeune individu (en civil) a alors lancé un jet de lacrymogène gros calibre au milieu des jeunes qui recevaient déjà des tabourets (pieds en métal, assises rembourrées en cuir avec un mini dossier en métal) et des tables. Les manifestants se dispersent alors en tous sens, certains montant l'escalator, d'autres sortant sur la place de la mairie.

La personne blessée est soignée par un autre manifestant à la sortie du centre commercial, contre le mur.

Quelques minutes plus tard, alors que le calme semblait revenir, un cordon de gardes mobiles ont chargé, dispersant les manifestants de toutes parts. S'en suit un regroupement devant l'entrée du Polygone.

La personne blessée a été finalement évacuée par les pompiers.

Position

La CNT Éducation 34 affirme donc, au vu des faits décrits ci-dessus, que les personnels de sécurité du Polygone ont commis une faute grave en s'attaquant aux jeunes sans qu'aucune violence n'ait été commise de leur part. Elle condamne l'usage de la force brutale alors qu'aucune personne, ni aucun bien matériel n'était en danger.

Pour la CNT Éducation 34

Benoît

Cet article est à l'origine un communiqué de presse de la CNT 34 éducation. Ce communiqué avait pour but de faire état de violences subies par des manifestants de la mobilisation du 18 mars 2006 à Montpellier.



BLOCAJE des
UNIVERSITES
GREVE GENERALE
jusqu'au
RETRAIT du
C.P.E !
Travailleurs,
lycéens &
étudiants,
tous **ENSEMBLE**
contre
la précarité !
LA LUTTE CONTINUE !

TRAVAIL PRÉCAIRE

ESCLAVAGE

MODERNE



www.cnt-f.org

Liberté Égalité Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

Monsieur le Préfet de police

CIRCULAIRE n° INT/D05/00097/C

31 octobre 2005

« Je n'ignore pas que vous êtes, de manière récurrente, confrontés à la situation délicate des jeunes majeurs scolarisés qui ne peuvent de plein droit prétendre à un titre de séjour. [...] Vous pourrez [...] leur remettre une autorisation provisoire de séjour leur permettant de finir leur années scolaire en vue de passer leurs examens. Vous devrez alors les inviter à regagner leur pays d'origine pendant la période des vacances scolaires [...]. S'ils ne défèrent pas à cette invitation, vous en tirerez les conséquences en appliquant les dispositions relatives à l'éloignement. [...] Vous veillerez, en outre, à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'années scolaire l'éloignement de familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois »

Nicolas Sarkozy (extraits de la circulaire du 31-10-2005)

30 Juin 2006

OUVERTURE DE LA CHASSE A L'ENFANT

Au 30 juin 2006 prendra fin la suspension des expulsions accordée pendant l'année scolaire aux jeunes majeurs scolarisés et aux parents sans papiers d'enfants scolarisés par la circulaire ministérielle du 31 octobre.

Conséquences des décisions du Ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Nicolas Sarkozy sous l'autorité du Premier Ministre, Monsieur Dominique de Ville pin, et du Président de la République Jacques Chirac

l'ouverture de la chasse à l'enfant étranger est fixée au 30 juin 2006

A cette date, les préfets, les forces de police, chacun pour ce qui le concerne, sont invités à traquer en tous lieux sur le territoire national les jeunes majeurs sans papiers, les enfants dont les parents sont sans papiers et les parents eux-mêmes,

à les interpeller**à leur domicile, dans la rue****en préfecture ou même à l'hôpital,****à les placer aussitôt en garde à vue,****à les enfermer dans des centres de rétention,****à les faire monter, sans billet de retour, de force s'il le faut,****dans des avions pour des pays de misère, qui sont parfois en guerre,****à menotter les parents devant les enfants, à les scotcher à leurs sièges d'avion.***Force doit rester à la loi, quand bien même elle serait de circonstance et inhumaine.**Bonnes vacances***Tract édité par le Réseau éducation sans frontière (www.educationsansfrontiere.org)**

Le retour de la loi anti casseurs?

Au cours du mouvement du printemps le gouvernement prônait le retour de la loi anti casseurs, voici une partie de son contenu accompagnée de quelques explications:

-peines de prison allant de 1 à 2 ans pour les organisateurs d'action ayant entraîné des dégradations matérielles, des voies de fait ou des violences.

-peines de prison allant de 6 mois à 1 an pour les organisateurs n'ayant pas appelé à la dislocation d'un mouvement entraînant des dégradations matérielles, des voies de fait ou des violences.

-peines de prison allant de 3 à 6 mois pour les personnes participant à un mouvement, tout en sachant qu'il s'y déroule des dégradations, des voies de fait ou des violences.

-peines de 6 mois à 1 an de prison pour toute personne s'étant introduite dans un établissement public ou privé par le biais de manoeuvres, violences...

Ce qui entraîne :

-vous organisez une manif et une vitrine est cassée (par un manifestant X, un flic en civil ou autre) : 1 à 2 ans de prison

-les piles de votre mégaphone sont à plat en fin de manif, 6 mois à un an pour y réfléchir entre quatre murs si la manif continue (ex : occupation)

-vous êtes en queue d'un cortège ; devant, des manifestants empêchent un flic de tabasser un manifestant (voie de fait) ; vous écopez de 3 à 6 mois de taule

-vous occupez la CCI, un amphi, des locaux de l'UMP, vous en prenez pour 6 mois à un an à Villeneuve les Maguelone

Voie de fait (terme juridique) : Action d'un particulier ou d'un organisme qui fait justice à lui-même sans s'être fait autoriser préalablement par une décision judiciaire.

Pour plus d'informations sur cette loi et d'autres, contacter le collectif anti sécuritaire:
antiseuritaire34@laposte.net

Une loi pour l'immigration jetable

La nouvelle réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) conduit à une négation radicale des droits fondamentaux de la personne. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants, de toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil d'« intégration » qu'était la carte de résident. Elle s'attaque au séjour des malades étrangers.

Si ce projet est adopté, il ne fera pas bon s'aimer entre Français-e-s et étranger-e-s, vouloir vivre avec sa famille ou avoir des enfants. Pour ceux-là, la multiplication sans fin des conditions rendra l'espoir de la régularisation bien vain.

Le projet s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents dans le monde. Ne sera « acceptable » que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles. Ce projet crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. De plus, la suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour, pour les étrangers présents depuis au moins dix ans en France, les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Le projet sélectionnera également beaucoup plus l'entrée des étudiants étrangers.

Quant aux étrangers en situation régulière, le droit de vivre en famille devient un exploit : le gouvernement prévoit de durcir les conditions du regroupement familial (ressources, logement, avis du maire sur l'« intégration » de la famille). Il jette la suspicion sur les pères étrangers d'enfants français, qui devront justifier de leur paternité.

A lire le nouveau projet gouvernemental sur l'immigration, pour espérer obtenir et conserver leur titre de séjour les étrangers devront cumulativement être « bien intégrés », bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement.

Sachant qu'une réforme du droit d'asile devrait largement réduire les conditions d'octroi du statut de réfugié, c'est l'ensemble des droits des étrangers qui est en danger. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de réagir. En stigmatisant les étrangers, le gouvernement tente de nous opposer les uns aux autres et il brade les libertés fondamentales.

Nous appelons donc à nous mobiliser contre la réforme CESEDA qui, si elle était adoptée, ferait des étrangers en France, réguliers ou irréguliers, une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.

